
Attestation de Qualification en Sport Adapté

Présentation Générale

L'**Attestation de Qualification en Sport Adapté** est une formation fédérale qualifiante mais non diplômante qui s'adresse à des encadrants intervenants auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques en associations sportives.

Son objectif principal est de **développer des compétences complémentaires** pour intervenir dans le cadre de son diplôme professionnel du champ du sport, auprès des personnes relevant du Sport Adapté.

Nous entendons par non diplômante le fait qu'elle n'ouvre pas de prérogatives professionnelles d'encadrement. Elle est donc destinée essentiellement aux titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement de discipline(s) sportive(s) ouvrant des prérogatives auprès de tout public.

Elle reste ouverte aux bénévoles souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap au sein de leur club et désirant approfondir leurs connaissances sur le sujet.

La qualification se découpe en **3 Modules** :

- **Module 1** (tronc commun) « Concevoir et conduire des projets d'activités en prenant en compte les caractéristiques singulières et les besoins des personnes en situation de handicap mental ou psychique ainsi que leur environnement »

Durée : 3 jours (21 heures)

- **Module 2** (spécialité sportive) « Intervention pédagogique (animer ou entraîner) de la discipline choisie »

Durée : 3 jours (21 heures) / 5 jours pour l'option Activités Physiques pour Tous

- **Module 3** (stage) « Stage pédagogique en situation et visite certificative »

Durée : 20 heures minimum / 30 heures pour l'option Activités Physiques pour Tous

Pour prétendre à la qualification il faut donc avoir réalisé l'ensemble de ces modules, et être en possession d'un diplôme de la branche du sport.

Il n'est pour autant pas interdit de participer uniquement au premier module. La finalité sera alors juste d'améliorer vos connaissances, mais aucunes certifications ne sera remises.